

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

====

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi douze mai à 16 h 00 les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 6 mai 2022 sont réunis Salle Forum des Quinconces sous la présidence de M. LE FOLL, Maire.

Sont présents : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL,
Mme F. BAUDON-BRULÉ, M. Y. CALIPPE, Mme S. MOISY, M. C. LACOSTE,
Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, M. S. CIGANA,
Mme A. BESNARD, M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK,
Mme M-A. ROUSSEAU, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, Mme R. KAZIEWICZ, M. E. DIONE,
M. G. LE CORRE, M. F. EDOM, Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON,
M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT,
Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIER, Mme L. MÉNARD, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT,
M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOT, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT,
M. L. BU, Mme J. ROUSSEAU, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT,
Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme K. FOFANA.

Absents et représentés : M. Y. CALIPPE, M. N. ARIK, M. A. AMMAR, Mme B. AFFAGARD,
Mme F. RAMBURE, Mme F. LAGARDE, M. Q. PORTIER, M. R. BATIOT, Mme O. BERNY,
M. O. RUCHAUD, M. C. RAVÉ, M. S. LOPES.

Votes par procuration :

M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à Mme C. BRULÉ-DELAHAYE jusqu'à son arrivée
M. N. ARIK a donné pouvoir à Mme C. LEROUX après son départ
M. A. AMMAR a donné pouvoir à M. C. COUNIL
Mme B. AFFAGARD a donné pouvoir à Mme M. CABARET jusqu'à son arrivée
Mme F. RAMBURE a donné pouvoir à M. E. DIONE après son départ
Mme F. LAGARDE a donné pouvoir à Mme R. KAZIEWICZ
M. Q. PORTIER a donné pouvoir à M. S. CIGANA
M. R. BATIOT a donné pouvoir à M. J. GOUFFÉ jusqu'à son arrivée
Mme O. BERNY a donné pouvoir à M. O. BIENCOURT
M. O. RUCHAUD a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU
M. C. RAVÉ a donné pouvoir à Mme H. LAFORÊT-THIBAUT
M. S. LOPES a donné pouvoir à Mme K. FOFANA

M. François EDOM remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 7 avril 2022 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.